Froideville

Préavis de la Municipalité concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour financer les travaux de remplacement d'une conduite d'eau potable (EP) au chemin du Closel

N° 23/2018

LA MUNICIPALITE DE FROIDEVILLE

AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité de Froideville a l'honneur de vous soumettre une demande de crédit extrabudgétaire pour financer les travaux de remplacement d'une conduite d'eau potable au chemin du Closel.

1. Historique

La Municipalité s'efforce d'entretenir et de garantir un réseau d'eau performant selon son plan directeur du réseau d'eau potable (EP).

Toutes nos conduites sont répertoriées et classées, soit selon leurs anciennetés, soit selon leurs sous-dimensionnements.

Une étude qui est en cours, réalisée par un bureau spécialisé dans les réseaux d'eaux potables, démontre qu'à brève échéance nous devrons raccorder la conduite d'eau potable qui se situe au chemin du Lavoir, et qui passe sous le chemin du Closel en direction du cimetière, soit à la route de Lausanne, soit à la rue du Village.

La variante «route de Lausanne», en passant à travers les champs du Closel, reprendrait éventuellement la conduite EP des SiL (Service industriels de Lausanne).

Cette conduite serait éventuellement réalisée de concert avec la DGMR (Direction Générale de Mobilité et des Routes) lors de la réfection de la route de Lausanne entre la sortie du Bois d'Archens et l'entrée de notre localité. Les discussions sont en cours.

La variante «rue du Village» serait de raccorder la conduite d'EP du chemin du Closel en passant à travers les champs du Closel, traversant la route de Lausanne pour rejoindre la conduite d'EP de la rue du Village.

Ces 2 variantes permettraient de garantir un approvisionnement en EP performant à nos consommateurs locaux tout en respectant les normes en vigueur et en assurant une défense incendie adéquate (débit-diamètre des conduites).

2. Exposé des motifs

Nous vous proposons de changer ce tronçon EP parallèlement à la réfection du chemin du Closel comme prévu dans le préavis N° 22/2018.

Tronçon qui est actuellement sous-dimensionné et qui, à terme, devrait être changé, comme décrit ci-dessus.

3. Travaux proposés et planning

La Municipalité a mandaté le bureau Courdesse et Associés SA à Echallens afin de réaliser les plans et de chiffrer le coût de ces travaux, soit:

1. Remplacement de la conduite d'eau potable de 160 mm de fonte en PE 250 mm, depuis le chemin du Lavoir jusqu'à l'intersection zone industrielle/cimetière, selon plan annexé (longueur de la conduite EP: 90 mètres)
2. Participation de l'ECA

Les travaux seront réalisés conjointement à la réfection du chemin du Closel et selon le plan mis en annexe.

4. Coût des travaux

Le coût des travaux est basé sur des montants estimés par le bureau Courdesse et Associés SA à Echallens.

1. Travaux de génie civil	CHF	76'000.00
2. Travaux appareillage	CHF	30'000.00
3. Honoraires	CHF	14'700.00
4. Divers et imprévus (environ 10 %) + arrondi	CHF	12'300.00
5. Total TTC	CHF	133'000.00
6. Participation de l'ECA	CHF	18'000.00-
7. Total TTC à charge de la commune	**CHF**	**115'000.00**

5. Incidences financières

En tenant compte d'un intérêt aléatoire de 3 % sur le capital investi de CHF 115'000.00, d'un remboursement de la dette sur une période de 10 ans, ainsi que d'un amortissement comptable par prélèvement sur la réserve «eau», les conséquences financières sur les budgets futurs seraient de CHF 3'450.00 (intérêt sur emprunt éventuel) la 1ère année et diminueraient d'année en année pour s'élever à CHF 345.00 la 10ème et dernière année.

6. Conclusion

Afin de garantir un réseau d'eau performant et de profiter des travaux de réfection du chemin du Closel, la Municipalité de Froideville vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

- vu la nécessité d'obligation de suivre le plan directeur des eaux,
- vu le préavis N° 23/2018,
- vu que le projet figure au plan des investissements 2017 – 2022,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que l'objet figure à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement d'une conduite d'eau potable au chemin du Closel,
2. d'accorder un crédit extrabudgétaire de CHF 115'000.00 en vue de la réalisation de ces travaux,
3. d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux en empruntant, si nécessaire, tout ou partie du montant sollicité sous point 2, cela auprès de l'établissement bancaire de son choix et aux meilleurs conditions du moment,
4. d'amortir cet investissement par un prélèvement sur la réserve «eau».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:

Jean-François THUILLARD

MUNICIPALITÉ DE FROIDEVILLE

La Secrétaire:

Alice HENRY

Froideville, le 12 février 2018/JFT/RG

Direction responsable: Service des eaux – M. Albert **BLASER**, Municipal

Voir plan annexé au préavis No 22/2018